

LES FINANCES / À la surprise du ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, qui voulait la fin de la taxe qui contribue à alimenter l'INAO, une majorité de députés, croisant les arguments des professionnels de l'agriculture, s'est prononcée pour son maintien.

Les députés refusent de supprimer la taxe affectée à l'INAO

Lors de son vote de mardi 12 novembre au Sénat, le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, avait annoncé la suppression de la taxe affectée à l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO). Cette taxe, qui finance l'Institut, a été créée en 2005 et est destinée à financer les actions de l'Institut pour promouvoir les produits d'origine contrôlée. Cependant, une majorité de députés, soutenus par les professionnels de l'agriculture, ont refusé de voter la suppression de cette taxe.



Marie-Christine Dalloz, députée LREM, a déclaré : « Cette taxe est essentielle pour garantir la qualité et la sécurité des produits agricoles français. Elle permet de financer des actions de promotion et de contrôle qui sont indispensables pour protéger nos consommateurs et nos producteurs. Je suis donc favorable à son maintien ».

Le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, a réagi en déclarant : « Cette décision est une surprise pour moi. Je suis conscient que cette taxe est importante pour l'agriculture, mais elle représente également un poids financier non négligeable pour les contribuables. Je continuerai à travailler avec les professionnels de l'agriculture pour trouver des solutions alternatives ».